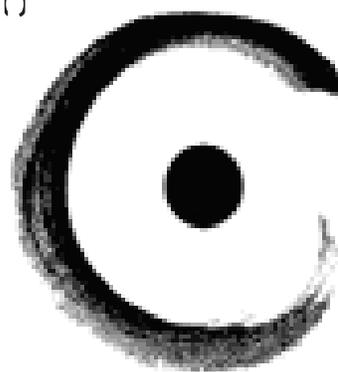


GUIDE D'INFORMATION SUR LES PRATIQUES, US ET COUTUMES DU MONDE DE LA RECHERCHE

L'ENCADREMENT AUX CYCLES SUPÉRIEURS

(1)



CNCS

FEUQ

Conseil national des cycles supérieurs
Fédération étudiante universitaire du Québec

210, rue Sainte-Catherine Est

Suite 300

Montréal (Québec)

H2X 1L1

Téléphone : (514) 396-3380

Télécopieur : (514) 396-7140

Ce mémoire a été adopté lors du congrès du Conseil national des cycles supérieurs du mois de janvier 2006.

Cette étude est disponible sur le site Web de la Fédération étudiante universitaire du Québec

<http://www.feuq.qc.ca>

Le Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ) est un lieu de débats, de discussions, de réflexions, de prises de positions et d'actions visant à représenter et à défendre les étudiants des cycles supérieurs. Il regroupe 13 associations membres et représente près de 30 000 étudiants de 2^e et 3^e cycles universitaires.

La publication de ce guide a été rendue possible grâce à la collaboration des personnes suivantes:

Recherche et rédaction :	Philippe-Olivier Giroux, président du CNCS-FEUQ (2005-2007) Fanny Magini, Directrice à l'exécutif du CNCS-FEUQ
Révision linguistique :	Karine Gagnon, Adjointe à l'exécutif
Mise en page :	Martin Duguay, Webmestre

Note : Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Table des matières

Introduction	3
1) La qualité de l'encadrement aux cycles supérieurs : garante de la réussite des étudiants	3
2) Entreprendre des études supérieures : une décision réfléchie	4
I- Le rôle, les responsabilités des partenaires et les types d'encadrement	6
A) Le rôle et les responsabilités des partenaires	6
Le rôle de l'université :	6
Le rôle du directeur :	6
Le rôle de l'étudiant :	8
B) Les types d'encadrement	10
L'encadrement au sein d'un groupe de recherche ou d'un laboratoire :	10
L'encadrement en milieu externe (stage) :	11
L'encadrement individuel :	11
II- La réussite de l'étudiant-chercheur : les étapes décisives	12
A) Le choix du directeur	12
B) Le plan du travail de recherche de l'étudiant-chercheur	14
C) La valorisation de la recherche et la reconnaissance de la propriété intellectuelle de l'étudiant	16
D) Les instances de recours universitaires les procédures de médiation en cas de conflits	17
Conclusion :	18
Bibliographie :	19
Annexe : Protocole d'entente entre l'étudiant-chercheur et son directeur	24

1 La qualité de l'encadrement aux cycles supérieurs : garante de la réussite des étudiants

Le développement du Québec, en tant qu'économie et société du savoir, est directement lié à l'importance que l'on accorde à la recherche et aux études supérieures. En 2002, 33,3 % de la recherche au Québec se fait dans les universités¹, et les deux tiers de la recherche universitaire sont effectués par les étudiants-chercheurs. La principale mission des départements des cycles supérieurs et des professeurs est de former plus de chercheurs et de travailleurs qualifiés capables de faire face aux défis actuels.

Ce guide analyse en profondeur la question de l'encadrement aux cycles supérieurs, afin d'informer les nouveaux étudiants sur les réalités auxquelles ils seront confrontés à ce moment particulier de leur cheminement académique. La réussite des étudiants de maîtrise (formation de type recherche) et de doctorat est directement liée à la qualité de l'encadrement offert par l'université et par les directeurs de recherche, ainsi que par les conditions financières, matérielles et sociales qui les entourent. Ce guide s'adresse donc principalement aux étudiants qui désirent entreprendre des études supérieures, mais aussi aux professeurs qui doivent assurer leur encadrement, aux départements et aux facultés qui les accueillent et qui gèrent leurs programmes.

La Commission de la recherche universitaire définit l'encadrement comme étant « (...) l'ensemble des moyens qui sont mis en œuvre à différents niveaux pour faire en sorte que l'étudiant qui s'engage dans un processus de formation menant à un diplôme, obtienne le diplôme si c'est l'objectif qu'il poursuit et s'il a les aptitudes pour ce faire. Le concept d'encadrement touche donc différents niveaux de responsabilités et différentes instances universitaires ou para-universitaires (sic) selon que l'on en considère l'aspect matériel, financier ou intellectuel. »²

Ainsi, ce guide étudie le partenariat qui se crée entre l'étudiant, son directeur de recherche et son département, et présente les droits et les responsabilités qui leur sont attribués, les types d'encadrement existants, et les étapes essentielles à la réussite des étudiants aux cycles supérieurs. De plus, ce guide émet aussi un certain nombre de recommandations qui permettront aux étudiants de s'intégrer plus rapidement à leur nouveau milieu de travail et leur donneront les outils nécessaires pour obtenir leurs diplômes dans des délais raisonnables.

¹ Limoges, Camille. « Le Québec, à l'heure des choix ». Colloque sur la recherche et l'innovation, 30 mai 2005.

² Commission de la recherche universitaire. « Études sur les cycles supérieurs », Sainte-Foy : Conseil des universités. 1993. p.46. Cité dans : Conseil national des cycles supérieurs. « La situation de l'encadrement aux études avancées : une priorité pour une formation de qualité ». Avis au Ministre de l'éducation, février 1995.

2 **Entreprendre des études supérieures : une décision réfléchie**

Penchons-nous tout d'abord sur les facteurs qui poussent les étudiants à allonger, interrompre ou abandonner leurs études. Nous pensons qu'il est nécessaire de les analyser, afin de mieux pouvoir prévenir et conseiller les étudiants sur les risques de décrochage aux cycles supérieurs.

D'après le Conseil national des cycles supérieurs³, le taux de décrochage aux cycles supérieurs est dramatique ; il est d'un étudiant sur deux au doctorat et d'un étudiant sur trois à la maîtrise, et presque 65 % de ces abandons s'effectuent lors de la période de recherche et de rédaction. Ces chiffres démontrent donc bien l'importance que l'on doit attribuer à l'encadrement des étudiants et de la recherche aux cycles supérieurs.

Le manque de financement est la cause principale de l'allongement, de l'interruption et de l'abandon des études aux cycles supérieurs. Ainsi, 40 % des étudiants vivent sous le seuil de faible revenu, et ce taux s'élève à 70 % pour les étudiants de 25 ans et moins. De plus, 21 % doivent assumer des charges familiales. Les étudiants financent majoritairement leurs études eux-mêmes et la plupart vivent dans des conditions économiques précaires⁴.

L'allongement ou l'abandon des études aux cycles supérieurs n'est donc pas dû à un manque de travail ou d'effort de la part de l'étudiant-chercheur, mais plutôt à un manque de ressources financières et par conséquent, au temps consacré à un emploi extérieur. Ainsi, faute d'encadrement financier suffisant (bourse d'excellence, soutien du directeur, emploi sur le campus), près de 60 % des étudiants sont obligés de se trouver un emploi à l'extérieur de l'université et de travailler pour satisfaire leurs besoins de premières nécessités. Ceux-ci se trouvent alors obligés d'allonger la durée de leurs études ; par exemple, à la maîtrise, les étudiants qui travaillent entre 13 et 24 heures de travail par semaine reçoivent leur diplôme en moyenne après 7,2 trimestres ; entre 25 et 36 heures de travail hebdomadaire, ils le reçoivent après 8,3 trimestres, et ceux qui travaillent plus de 36 heures reçoivent leur diplôme après 9,8 trimestres. Concernant la durée des études aux cycles supérieurs, la durée qui est normalement prévue par les institutions et les pourvoyeurs de fonds est largement dépassée par les étudiants : 75 % des étudiants de doctorat ne terminent pas leurs études dans les temps dits « normaux » et, entre 1998 et 1999, la durée réelle des études à la maîtrise était de 7,7 trimestres et de 15,5 trimestres au doctorat⁵.

Le taux de décrochage aux cycles supérieurs est dramatique ; il est d'un étudiant sur deux au doctorat et d'un étudiant sur trois à la maîtrise, et presque 65% de ces abandons s'effectuent lors de la période de recherche et de rédaction.

Le manque de financement est la cause principale de l'allongement, de l'interruption et de l'abandon des études aux cycles supérieurs : 40 % des étudiants vivent sous le seuil de faible revenu, ce taux s'élève à 70 % pour les étudiants de 25 ans et moins, et 21 % doivent assumer des charges familiales.

³ Conseil national des cycles supérieurs. « Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs », 2001.

⁴ Idem.

⁵ Idem.

En outre, selon R. Prigent⁶, A. Leduc⁷ et Golde et Lovitts⁸, en plus des facteurs économiques, les facteurs personnels peuvent aussi expliquer l'abandon ou l'allongement des études aux cycles supérieurs. Les facteurs personnels comprennent : le manque de disponibilité (l'étudiant travaille à l'extérieur de l'université, doit assumer des charges familiales...), un encadrement inadéquat (solitude, démotivation, programme non adapté aux aspirations et aux compétences de l'étudiant, sujet de recherche trop large ou non réaliste), le choix tardif du directeur de recherche (plus le choix est tardif, plus il y a un risque d'allongement et d'abandon), une difficulté de s'adapter aux exigences des cycles supérieurs (demande d'autonomie et de rigueur).

Le manque de financement est la cause principale de l'allongement, de l'interruption et de l'abandon des études aux cycles supérieurs : 40 % des étudiants vivent sous le seuil de faible revenu, ce taux s'élève à 70 % pour les étudiants de 25 ans et moins, et 21 % doivent assumer des charges familiales.

Ensuite, c'est la qualité de l'encadrement fournie par le directeur de recherche qui est déterminante pour l'étudiant-chercheur. À ce sujet, l'école Polytechnique⁹ a recensé un certain nombre de problèmes liés à la question de l'encadrement qui peuvent aussi pousser un étudiant à abandonner ses études. Ces problèmes peuvent d'une part être d'ordre personnel, comme la négligence du directeur à l'égard de l'étudiant, les conflits de personnalité entre l'étudiant et son directeur, le manque de communication, une perception différente du travail à faire... D'autre part, les problèmes peuvent être d'ordre professionnel, comme le manque d'intérêt de la part du directeur pour le sujet de l'étudiant, ou le manque de compétences nécessaires pour le traiter. Les problèmes peuvent aussi être d'ordre organisationnel et se manifester par un directeur surchargé, un manque d'organisation de la part de l'étudiant ou du directeur, une durée démesurée des études, un isolement chez l'étudiant...

Ainsi, l'étudiant qui désire entreprendre des études supérieures doit d'abord être conscient de l'ampleur du travail qui l'attend, de la durée de son engagement, et réfléchir à une planification financière précise, afin d'assurer sa future diplomation. Nous comprendrons maintenant en quoi la qualité de l'encadrement est aussi essentielle à la réussite des étudiants des cycles supérieurs.

⁶ Prigent, R. « L'encadrement des travaux de mémoire et de thèse : conseils pédagogiques aux directeurs de recherche », Montréal : Presses internationales Polytechnique, 2001.

⁷ Leduc, A. « La direction des mémoires et des thèses », Brossard : Behaviora, 1990.

⁸ Association canadienne pour les études supérieures. « L'achèvement des études supérieures dans les universités canadiennes : Rapport et recommandations », 2003.

⁹ Voir : http://www.cours.polymtl.ca/bap/ateliers_conf.htm

1 Le rôle, les responsabilités des partenaires et les types d'encadrement

A) Le rôle et les responsabilités des partenaires

L'université, le directeur de recherche et les étudiants ont tous un rôle et des responsabilités qui leur sont attribués et qu'ils doivent, dans la mesure du possible, respecter afin de garantir un encadrement de qualité optimale.

Le rôle de l'université :

En plus d'offrir une infrastructure et des programmes de qualité, l'université doit d'abord veiller à ce que ses étudiants soient bien accueillis. Afin de faciliter leur intégration, il est nécessaire que les étudiants participent aux séances d'information (sur le fonctionnement général du programme, la rédaction de la recherche et la réglementation) et aux rencontres organisées par l'université pour les nouveaux admis. L'université doit informer ses étudiants des sources de financement disponibles, en leur distribuant une liste de toutes les ressources financières dont elle dispose et des autres bourses disponibles (fonds subventionnaires, fondations, ...), et en incitant les professeurs à offrir à leurs étudiants des postes d'assistants de recherche, des charges de cours ou des contrats de recherche. De plus, elle doit communiquer aux étudiants les services, l'équipement et les espaces de travail qui leur sont réservés.

L'université doit informer ses étudiants des sources de financement disponibles, des services, de l'équipement et des espaces de travail qui leur sont réservés, et inciter les professeurs à offrir à leurs étudiants des postes d'assistants de recherche, des charges de cours ou des contrats de recherche.

Si l'université ne fournit pas ces informations aux étudiants, il est essentiel que ceux-ci aient une attitude proactive et fassent les démarches nécessaires pour les obtenir. L'université doit assister et suivre le cheminement de ses étudiants tout au long de leur scolarité. Elle supervise le choix du sujet de recherche et du directeur de l'étudiant, en organisant des rencontres entre étudiants et professeurs, ou en diffusant un bottin des professeurs habilités à superviser les travaux de recherche, et doit informer les étudiants sur les règles relatives à la codirection ou à la cotutelle. Enfin, l'université doit aider à la planification du plan d'études et de recherche de l'étudiant (information sur les étapes et les dates importantes, les délais, les normes de présentation et de rédaction, les procédures de dépôt et la préparation à la soutenance).

Le rôle du directeur :

« Essentiellement, le directeur de recherche guide, oriente, soutient et conseille les étudiants dans leur cheminement. Il autorise le dépôt officiel du travail de recherche et, suite à l'évaluation du travail de l'étudiant, veille à ce que les corrections requises soient apportées au travail de recherche de celui-ci. »¹⁰. Le directeur doit avant tout s'intéresser à l'étudiant, à son projet de recherche, et dans une large mesure à son projet de carrière.

Il doit veiller à ce que ses intérêts correspondent à ceux de l'étudiant, et doit l'aider à définir son sujet de recherche, de manière à ce qu'il tienne compte des exigences du programme, des débouchés, des délais et des ressources disponibles. Selon la politique de l'université ou du département, le directeur doit aussi informer l'étudiant des possibilités d'effectuer un passage accéléré de la maîtrise au doctorat et, en cas d'abandon des études doctorales, de la possibilité de déposer son mémoire et de recevoir son diplôme de maîtrise. Le directeur doit, avec l'étudiant, s'entendre sur un type d'encadrement et définir la fréquence de leurs rencontres, leur nature et leur organisation. Le directeur de recherche doit être disponible et exclusif, informer l'étudiant de ses déplacements futurs, et convenir des échéanciers avec l'étudiant (la remise des travaux et des corrections).

Le directeur doit garantir un suivi et une rétroaction fréquente avec l'étudiant, et que ce dernier profite de conditions de travail idéales à la réalisation de sa recherche. Il s'assure que l'étudiant a un soutien technique et matériel, un accès à un lieu de travail, à l'information nécessaire et à des personnes ressources.

Le directeur doit garantir un suivi et une rétroaction fréquente avec l'étudiant, et que ce dernier profite de conditions de travail idéales à la réalisation de sa recherche. Il s'assure que l'étudiant a un soutien technique et matériel, un accès à un lieu de travail, à l'information nécessaire et à des personnes ressources. De plus, le directeur oriente l'étudiant dans sa planification financière et peut l'aider dans ses demandes de bourses, lui proposer des contrats de recherche, d'assistantat et des charges de cours.

Le directeur de recherche doit faire en sorte que l'étudiant ne se décourage pas et qu'il ne s'isole pas. Le directeur doit pour cela promouvoir la recherche de l'étudiant et le pousser à intégrer des groupes de recherche ou des réseaux scientifiques, à participer à des activités de groupe (discussions, conférences) et s'assurer que son étudiant puisse y présenter ses résultats de recherche, et à publier des articles.

Le directeur guide l'étudiant-chercheur tout au long de son travail, propose une organisation et une méthode de travail, et croit en la réalisation du projet de recherche de l'étudiant. En ce sens, le directeur doit toujours veiller à la faisabilité de la recherche de l'étudiant-chercheur, à la pertinence des hypothèses soulevées et l'analyse des résultats de la recherche ; il doit aussi lui offrir une évaluation à la fin de chaque trimestre et le préparer à sa soutenance. Afin d'optimiser leurs rencontres, le directeur doit sans cesse évaluer les forces et les faiblesses de l'étudiant-chercheur, et lui faire part de critiques et de commentaires constructifs. Le directeur conseille l'étudiant sur la documentation à lire, la rédaction, la planification du travail et faire en sorte que l'étudiant ne se décourage pas et ne s'isole pas. Le directeur doit pour cela promouvoir la recherche de l'étudiant et le pousser à intégrer des groupes de recherche ou des réseaux scientifiques, à participer à des activités de groupe (discussions, conférences) et s'assurer que son étudiant puisse y présenter ses résultats de recherche, et à publier des articles. De plus, il peut lui fournir une liste des conférences et des colloques à venir, et parfois même le financement pour y assister¹¹.

¹⁰ Conseil national des cycles supérieurs. « La situation de l'encadrement aux études avancées : une priorité pour une formation de qualité ». Avis au Ministre de l'éducation, février 1995.

¹¹ Prigent, R. « L'encadrement des travaux de mémoire et de thèse : conseils pédagogiques aux directeurs de recherche », Montréal, Presses internationales Polytechnique, 2001.

Même si la relation que l'étudiant-chercheur entretient avec son directeur doit être avant tout professionnelle, une bonne relation interpersonnelle reste essentielle. Les qualités d'un bon directeur devraient être : de conseiller et d'encourager ses étudiants, d'être à l'écoute, accueillant, respectueux, et assurer une bonne communication. Il doit être à la fois pédagogue et psychologue, puisqu'il doit cerner ce qui peut être des facteurs de motivation chez l'étudiant. Enfin, notons que la relation avec le directeur de recherche ne s'achève pas après la réception du diplôme ; l'étudiant pourra toujours le contacter pour lui demander des conseils pour sa recherche d'emploi, son inscription au doctorat ou au post-doctorat, ou encore pour une publication.

Le rôle de l'étudiant :

L'étudiant qui désire entreprendre des études aux cycles supérieurs doit avant tout bien s'informer sur les programmes offerts par les universités, choisir celui qui s'insère le mieux dans son objectif de carrière, et qui correspond le mieux à ses compétences et à ses aspirations (tant sur le plan professionnel que personnel). La formation universitaire aux cycles supérieurs est bien différente de celle du Baccalauréat dans la mesure où l'étudiant assiste à peu de cours magistraux (ou séminaires) ; celui-ci devra être plus autonome dans son travail et devra faire preuve d'une grande détermination pour atteindre ses objectifs de recherche.

Le directeur n'est pas le seul à être responsable dans l'évolution de la recherche de l'étudiant ; ce dernier est le principal acteur et doit donc avoir un comportement proactif. Il doit répondre aux exigences de son programme et de son directeur, et doit donc consacrer le temps nécessaire à la réalisation de sa recherche et à la préparation de ses rencontres. Il est absolument nécessaire que l'étudiant accepte les critiques et les recommandations de son directeur, les intègre, et modifie sa recherche en conséquence. De plus, l'étudiant doit respecter les échéanciers et présenter ses travaux selon les normes de l'université. L'étudiant-chercheur devrait être : respectueux, autonome, débrouillard, responsable, motivé, autodidacte, méthodique, professionnel, persévérant, et collaborateur. Il doit informer immédiatement son directeur si un problème vient empêcher la réalisation de sa recherche et doit exprimer ses besoins et ses difficultés.

L'étudiant-chercheur doit répondre aux exigences de son programme et de son directeur, et doit donc consacrer le temps nécessaire à la réalisation de sa recherche et à la préparation de ses rencontres. Il doit aussi s'informer des normes de dépôt et de présentation des mémoires et des thèses de son université

L'étudiant doit prévenir son directeur de toute absence prolongée et discuter avec lui des contrats qu'on lui propose à l'intérieur comme à l'extérieur de l'université, dans la mesure où un travail supplémentaire a directement un impact sur la disponibilité de l'étudiant et la durée de ses études. De plus, il doit se renseigner sur toutes les bourses disponibles au sein ou à l'extérieur de son université.

L'étudiant doit prévenir son directeur de toute absence prolongée et discuter avec lui des contrats qu'on lui propose à l'intérieur comme à l'extérieur de l'université, dans la mesure où un travail supplémentaire a directement un impact sur la disponibilité de l'étudiant et la durée de ses études. De plus, afin de subvenir à ses besoins, et d'assurer le financement de ses études, l'étudiant doit se renseigner sur toutes les bourses disponibles au sein ou à l'extérieur de son université ; comme nous l'avons déjà démontré, la stabilité financière au niveau des cycles supérieurs est un facteur déterminant pour la réussite de l'étudiant. L'étudiant-chercheur doit faire preuve d'initiative et trouver d'autres appuis professionnels dans son milieu afin d'enrichir son analyse, et doit remettre régulièrement un rapport d'avancement de recherche, comme il l'aura convenu avec son directeur.

Ainsi, nous devons retenir qu'il existe une responsabilité partagée entre l'étudiant et le directeur, que les partenaires doivent être proactifs et baser leur relation sur la collaboration : l'étudiant doit fournir des preuves de progression de son travail de recherche et le directeur doit corriger sous des délais raisonnables les travaux fournis par l'étudiant. Lorsqu'il y a des conflits, ceux-ci sont généralement générés par une conception différente de l'autorité, des manières de travailler divergentes ou la culture, mais il est indispensable que les partenaires fassent preuve d'honnêteté et communiquent suffisamment afin d'éviter tout différend. Enfin, selon l'Association canadienne pour les études supérieures¹², les étapes à franchir pour la réalisation du travail de recherche sont souvent beaucoup plus longues que ce que prévoient les étudiants qui commencent pour la première fois des études de cycles supérieurs. Il est donc primordial que le directeur fasse toujours preuve de réalisme quant à la faisabilité des objectifs fixés dans leur entente. L'association met aussi en garde les tendances perfectionnistes (qui s'expriment par une insatisfaction continue chez l'étudiant ou du directeur), qui représentent une cause fréquente du retard chez l'étudiant et de l'allongement des études.

¹² Association canadienne pour les études supérieures, « Les études avancées : un guide pratique », 1992.

B) Les types d'encadrement

La Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal¹³ recense trois types d'encadrement : l'encadrement au sein d'un groupe de recherche ou d'un laboratoire, l'encadrement en milieu externe et l'encadrement individuel. L'étudiant doit les connaître, et discuter avec son directeur de recherche du type d'encadrement qui lui conviendrait le mieux, et qui lui offrirait des conditions de travail idéales.

L'encadrement au sein d'un groupe de recherche ou d'un laboratoire : D'après le Conseil national des cycles supérieurs, quatre fois plus d'étudiants au doctorat et deux fois plus d'étudiants à la maîtrise ont dépassé la durée normale de leurs études hors des groupes de recherche. Ces étudiants reçoivent cinq fois moins de bourses et sept fois moins de soutien de la part de leur directeur, et l'emploi à l'extérieur de l'université y est trois fois et demie plus important¹⁴.

Ce premier type d'encadrement offre donc un environnement optimal à l'étudiant-chercheur, dans la mesure où il lui permet un accès à d'importantes ressources humaines et matérielles. L'étudiant peut ainsi profiter de l'expérience et de l'expertise des autres membres du groupe de recherche, utiliser l'équipement disponible, et parfois même bénéficier des subventions de recherche offertes à son groupe. De plus, ce type d'encadrement influence positivement la motivation de l'étudiant, puisqu'il a la possibilité de participer à un projet reconnu par la communauté scientifique ; l'étudiant-chercheur doit alors maintenir un bon rythme de production, et fréquemment rendre des comptes à son groupe d'accueil. On constate dans ce cas un sentiment de responsabilisation collective très bénéfique aux étudiants, puisque tous les membres du groupe de recherche souhaitent la réussite de tous, afin de garantir leur renommée. On remarque que les étudiants qui ont intégré un groupe de recherche ont un taux de diplômation bien supérieur aux autres étudiants et obtiennent leur diplôme dans de meilleurs délais. Ceci s'explique par une motivation accrue de l'étudiant, grâce au sentiment d'appartenance au groupe de recherche et à un encadrement idéal. L'intégration à une équipe de recherche présente aussi plus d'opportunités à l'étudiant de diffuser ses résultats, par la publication d'articles ou par des communications lors de colloques ou d'autres activités auxquelles le groupe participe.

Quatre fois plus d'étudiants au doctorat et deux fois plus d'étudiants à la maîtrise ont dépassé la durée normale de leurs études hors des groupes de recherche. Ces étudiants reçoivent cinq fois moins de bourses et sept fois moins de soutien de la part de leur directeur, et l'emploi à l'extérieur de l'université y est trois fois et demie plus important.

L'encadrement au sein d'un groupe de recherche offre un environnement optimal à l'étudiant-chercheur : celui-ci peut profiter de l'expérience et de l'expertise des autres membres du groupe de recherche, utiliser l'équipement disponible, et parfois même bénéficier des subventions de recherche offertes à son groupe.

¹³ Faculté des études supérieures. « Votre encadrement aux cycles supérieurs : brochure de l'étudiant », Université de Montréal, mars 2003.

¹⁴ Conseil national des cycles supérieurs. « Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs », 2001.

Cependant, dans un contexte de compétition accrue, ce type d'encadrement peut parfois engendrer des conflits pour l'étudiant, comme la méfiance envers les autres chercheurs et le manque de collaboration, et la difficulté de remplir à la fois ses objectifs académiques et scientifiques. Dans certains cas, l'étudiant devrait peut-être prévoir des sources de financement extérieures au groupe de recherche, afin de garantir son indépendance, dans les cas où il désirerait changer de groupe de recherche ou si la durée de son projet de recherche se prolonge.

L'encadrement en milieu externe (stage) :

Ce type d'encadrement demande une démarche plus individuelle à l'étudiant qui doit trouver un cadre de travail extérieur à l'université, au sein d'une institution publique, d'un laboratoire privé, ou d'une entreprise, par exemple. L'avantage de ce type d'encadrement est qu'il permet à l'étudiant d'être en contact direct avec un environnement professionnel et ainsi d'accéder à l'expertise du personnel et à un équipement spécialisé. L'étudiant a le privilège de se faire connaître, d'apprendre la culture de son milieu de recherche (les manières de faire et de penser) et a parfois la possibilité d'être embauché à la fin de son stage.

L'encadrement en milieu externe permet à l'étudiant d'être en contact direct avec un environnement professionnel et d'accéder à l'expertise du personnel et à un équipement spécialisé. L'étudiant a le privilège de se faire connaître, d'apprendre la culture de son milieu de recherche et a parfois même la possibilité d'être embauché à la fin de son stage.

L'étudiant doit cependant veiller à ce qu'il y ait une entente et une collaboration étroite entre l'université d'attache et le milieu externe afin de s'assurer de l'efficacité de ce type d'encadrement. Le directeur de recherche et la personne-ressource au sein du milieu d'accueil doivent s'entendre sur les modalités de direction et d'encadrement, et les priorités académiques de l'étudiant.

L'encadrement individuel :

Ce dernier type d'encadrement est fréquent en sciences humaines et sociales, en arts et lettres, et offre une grande liberté et autonomie à l'étudiant. Cependant, il entraîne souvent l'isolement, la démotivation et parfois même l'allongement et l'abandon des études chez certains étudiants. L'étudiant est dans ce cas plus limité quant à l'accès à l'information et se doit d'élargir son réseau afin de rester en contact constant avec divers acteurs actifs dans son domaine. Le rôle du directeur de recherche est primordial dans ce type d'encadrement et doit promouvoir la participation de l'étudiant à des séminaires et à des groupes de chercheurs, des projets collectifs de publication ou d'autres types de diffusion de résultats. Ainsi, l'étudiant doit s'interroger sur les activités qui lui permettraient de maintenir sa motivation et éviter son isolement.

Ce dernier type d'encadrement offre une grande liberté et autonomie à l'étudiant, mais il entraîne souvent l'isolement et la démotivation chez certains étudiants. Le rôle du directeur de recherche est alors primordial et doit promouvoir la participation de l'étudiant à des séminaires et à des groupes de chercheurs, des projets collectifs de publication ou d'autres types de diffusion de résultats.

Après avoir compris le rôle et les responsabilités qui sont attribués à chacun des acteurs, et une fois que l'étudiant-chercheur comprend les avantages et les inconvénients qui sont associés à chacun des types d'encadrement, nous nous pencherons maintenant sur les étapes que l'étudiant devra suivre afin d'assurer la réussite de ses études.

2 La réussite de l'étudiant-chercheur : les étapes décisives

A) Le choix du directeur

Le choix du directeur de recherche représente une étape cruciale pour l'étudiant de maîtrise et de doctorat, dans la mesure où le directeur accompagnera l'étudiant tout au long de sa recherche, de sa conception à sa réalisation. Le choix du directeur de recherche est d'autant plus important que celui-ci participera directement à la soutenance et à la notation de la recherche faite par l'étudiant. Nous comprendrons d'abord quelle stratégie doit avoir l'étudiant pour bien choisir son directeur puis, quels sont les facteurs à prendre en considération pour garantir une relation efficace entre l'étudiant et son directeur.

Le choix du directeur de recherche représente une étape cruciale pour l'étudiant de maîtrise et de doctorat, dans la mesure où le directeur accompagnera l'étudiant tout au long de sa recherche, de sa conception à sa réalisation.

D'abord, l'étudiant doit demander à sa Faculté ou son département une liste des professeurs habilités à diriger des travaux de recherche, accompagnée de leurs sujets d'intérêt. Il doit tenter de recueillir le plus d'informations possibles sur les professeurs : s'ils ont obtenu des subventions de recherche, s'ils ont publié des livres et des articles et s'ils encouragent les étudiants à publier, leur participation à des colloques et à des séminaires scientifiques, leur expérience professionnelle, s'ils sont rattachés à des groupes de recherche... L'étudiant doit aussi s'informer sur le nombre de mémoires ou de thèses que les professeurs ont dirigés avec succès et dans des délais convenables, et le nombre d'étudiants qui sont présentement supervisés par ces professeurs, car plus un professeur a d'étudiants à sa charge, et moins il pourra leur accorder de temps.

Ainsi, selon M. Germain et M. Gremillet¹⁵, le choix du directeur doit se baser avant tout sur des critères objectifs - les critères affectifs pouvant rendre le choix encore plus difficile - comme le professionnalisme, l'expertise du professeur, et son intérêt pour le sujet de recherche de l'étudiant. De plus, d'après L. Maltais¹⁶ le directeur de recherche doit aussi être choisi en fonction de sa disponibilité et de sa qualité de « partenariat » ; l'étudiant doit se sentir à l'aise avec les méthodes de travail de son directeur de recherche.

Une fois que l'étudiant a sélectionné les professeurs qui pourraient potentiellement devenir ses directeurs, il doit alors prendre rendez-vous avec eux, afin de leur poser toutes sortes de questions, sur leur expertise, leurs compétences, leur manière de diriger un travail de recherche et s'ils prévoient prendre leur retraite ou un congé sabbatique. Cette première conversation permet à l'étudiant de mieux cerner le type de directeur qu'il désire et l'aidera à faire le bon choix. Dans certains cas, il n'est pas possible pour l'étudiant de choisir son directeur de recherche ; celui-ci doit alors soumettre son sujet de recherche au directeur de département, lequel le diffusera auprès de ses professeurs. Les professeurs choisissent leurs étudiants en fonction du sujet

de recherche de l'étudiant, de leurs compétences à diriger le sujet de recherche choisi par l'étudiant, et de leur avis sur la capacité de l'étudiant à mener à terme sa recherche (disponibilité, financement, motivation...)... Dans ce cas, l'étudiant devra mettre beaucoup d'effort dans la définition de l'entente d'encadrement avec son professeur.

Lorsque le sujet de recherche touche deux thématiques différentes, il peut être pertinent de solliciter un codirecteur de recherche ; celui-ci peut fournir à l'étudiant une deuxième expertise dans un domaine moins connu par le directeur principal.

Lorsque le sujet de recherche touche deux thématiques différentes, il peut être pertinent de solliciter un codirecteur de recherche. Celui-ci peut fournir à l'étudiant une deuxième expertise dans un domaine moins connu par le directeur principal. Il est cependant préférable que le directeur et le codirecteur se connaissent, et qu'ils partagent les mêmes intérêts et les mêmes méthodes de travail. L'étudiant doit se renseigner auprès de son université et connaître les règles spécifiques quant à la possibilité de se munir d'un codirecteur. Certaines universités exigent que le codirecteur appartienne à la même université que le directeur principal, mais d'autres sont plus flexibles et acceptent qu'un codirecteur provienne d'une autre institution, d'une entreprise... La codirection présente beaucoup d'avantages, comme la possibilité d'avoir accès à une deuxième personne ressource et expertise, de recevoir plus de recommandations sur l'évolution de sa recherche, d'élargir ses contacts... L'étudiant devra cependant s'assurer que le directeur et que le codirecteur s'entendent quant à l'encadrement de l'étudiant, la division des tâches, l'orientation de la recherche de l'étudiant, la reconnaissance de la propriété intellectuelle, et que le codirecteur accepte de se rapporter directement au directeur. La Faculté des études supérieures de l'Université de Sherbrooke¹⁷ définit le codirecteur de la manière suivante : « Une personne qui possède une expertise complémentaire à celle du directeur de recherche peut agir comme codirecteur. Ainsi, le codirecteur de recherche, en concertation avec le directeur, aide l'étudiant à établir son projet de recherche et à résoudre les difficultés inhérentes à sa réalisation. Il lui incombe d'apprécier le travail de recherche accompli par l'étudiant et de faire rapport au directeur de recherche sur demande. Il participe à l'évaluation des mémoires et des thèses qu'il codirige ». Enfin, s'il le désire, l'étudiant peut aussi s'informer auprès de son université des possibilités d'échange ou de cotutelle avec une université étrangère (hors Québec).

15 Germain, M. et Gremillet, M. « La guidance de mémoires : comment diriger et élaborer un mémoire universitaire ou professionnel », Paris : L'Harmattan, 2000.

16 Maltais, L. « De la scolarité au mémoire », Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi, 1993.

17 Faculté des études supérieures. « Politique d'habilitation du personnel enseignant associé », Université de Sherbrooke, juin 2000.

B) Le plan du travail de recherche de l'étudiant-chercheur

Dressons maintenant un plan global du travail de recherche que doivent effectuer les étudiants de maîtrise et de doctorat. Selon C. Bégin¹⁸, c'est pendant la période de recherche et de rédaction que s'effectuent entre 60 % et 65 % des abandons aux cycles supérieurs. L'encadrement fourni par le directeur de recherche est donc essentiel à la réussite des étudiants, lesquels doivent connaître au préalable la nature du travail qu'ils devront produire.

A. Leduc a recensé les principales difficultés éprouvées par les étudiants de maîtrise et de doctorat pendant leur travail de recherche. La définition du sujet de recherche et de la problématique représente le premier défi pour l'étudiant, qui doit s'assurer de trouver un sujet qui le passionne et qui s'inscrit dans son projet professionnel. Ensuite, le moment de la rédaction est une étape perçue comme étant souvent insurmontable et décourageante par beaucoup d'étudiants, et c'est à ce moment où l'on recense donc le taux de décrochage le plus important. L'isolement intellectuel est fréquemment ressenti par les étudiants ne faisant pas partie d'un groupe de recherche et provoque généralement la démotivation des étudiants dans la mesure où ils ont peu d'opportunités de discuter de leur recherche, d'échanger sur ce sujet et de valoriser leur travail. Enfin, l'étudiant peut-être aussi confronté à des difficultés liées à la méthodologie, à la planification et à la gestion du projet de recherche ; ces difficultés peuvent se manifester par une mauvaise gestion du temps et un manque d'organisation.

Le moment de la rédaction est une étape perçue comme étant souvent insurmontable et décourageante par beaucoup d'étudiants, et c'est à ce moment où l'on recense le taux de décrochage le plus important.

D'abord, le directeur doit conseiller l'étudiant sur le choix de son sujet de recherche dès leurs premières rencontres. L'étudiant doit s'assurer d'avoir choisi un sujet de recherche viable et faisable pendant la durée de ses études et aussi en fonction de l'information disponible, de sa pertinence scientifique, et de la carrière professionnelle qu'il envisage. Ainsi, l'étudiant a tendance à se disperser et à se démotiver si son projet de recherche est mal défini.

¹⁸ Christian Bégin. « Soutien et aide aux études supérieures avancées : programme d'interventions », dans Louise Langevin et Louise Villeneuve, p.337. cité dans CNCS « Sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs », p.137.

Une fois que le sujet de recherche a été choisi et approuvé par son directeur, les étapes suivantes paraîtront plus claires, la recherche facile, mais la rédaction plus exigeante. Le directeur doit alors encourager l'étudiant à rédiger au fur et à mesure de l'avancement de sa recherche. Selon C. Royer¹⁹, suite à la définition du sujet, les étapes à suivre sont la conceptualisation et la planification, la réalisation et la rédaction. La seconde phase demande assez de travail, puisque l'étudiant commence ses recherches et l'organisation de son plan de recherche. Pendant l'étape de la réalisation, l'étudiant organise sa banque de données et recense les écrits pertinents, et l'étape de la rédaction a pour particularité l'échange régulier entre l'étudiant et son directeur (remise des travaux et réception des corrections). Enfin, notons que l'étudiant peut, selon les cas, élaborer un mémoire ou une thèse par insertion d'articles. L'étudiant devra consulter son directeur et son département afin de connaître les règlements relatifs aux conditions et à la rédaction des articles. Par exemple, les étudiants inscrits en doctorat en éducation à l'université du Québec à Montréal, peuvent soumettre entre un et trois articles à des revues scientifiques reconnues dans le domaine de l'éducation, et ce choix doit être approuvé par le département²⁰.

¹⁹ Royer, C. « Vers un modèle de la direction de recherche doctorale en sciences humaines », Montréal : Université du Québec à Montréal. 1997.

²⁰ UQAM. Doctorat réseau en éducation. « Thèse par insertion d'articles ».

C) La valorisation de la recherche et la reconnaissance de la propriété intellectuelle de l'étudiant

La valorisation de la recherche est au cœur même de la mission de l'université. Les directeurs de recherche doivent donc promouvoir et tenter de valoriser de plusieurs manières les recherches de leurs étudiants. Ils peuvent leur proposer des contrats de recherche, les encourager à faire des demandes de bourses de recherche, les pousser à faire des publications et à participer à des colloques et à des conférences... Ces activités ont pour conséquence le développement de la confiance et la croissance de la motivation chez l'étudiant, ainsi qu'une plus grande visibilité de sa recherche au sein de la communauté scientifique et sur le marché du travail.

Si un étudiant a la possibilité de diffuser sa recherche, il doit demander l'accord de son directeur et ne doit pas oublier de reconnaître son apport intellectuel ; il en est de même pour le directeur. L'étudiant doit consulter les règles de son université en matière de propriété intellectuelle et doit absolument convenir d'une entente claire avec son directeur quant à la reconnaissance, la diffusion et la commercialisation de ses résultats de recherche avant le début de sa recherche, afin d'éviter tout différend relatif à ce sujet. De plus, l'étudiant doit s'engager à respecter le caractère confidentiel de toute donnée qui lui aurait été transmise en ce sens. L'Université du Québec à Montréal considère que la propriété intellectuelle peut être partagée entre plusieurs chercheurs lorsqu'ils travaillent sur un même projet et qu'ils ont soit contribué de manière significative à la conception de la recherche, soit participé directement et de façon continue à l'expérimentation en laboratoire ou à la réalisation des travaux de recherche. De plus, l'Université de Montréal reconnaît la propriété intellectuelle des chercheurs qui auraient participé à l'interprétation des données ou fourni des conseils indispensables à la production et la diffusion des résultats.

L'étudiant doit consulter les règles de son université en matière de propriété intellectuelle et doit absolument convenir d'une entente claire avec son directeur quant à la reconnaissance, la diffusion et la commercialisation de ses résultats de recherche.

Le directeur responsable d'un étudiant de maîtrise ou de doctorat qui participe à une recherche en partenariat – qui fait l'objet d'un contrat entre l'université et un tiers - doit s'assurer que le contrat ne présente aucune restriction quant à la diffusion des résultats de l'étudiant et reconnaît pleinement sa contribution intellectuelle. De plus, l'étudiant doit s'assurer de signer une entente avec l'université et son directeur de recherche, laquelle doit définir le sujet de recherche de l'étudiant, la reconnaissance de sa propriété intellectuelle, l'antériorité des recherches, la confidentialité des résultats, et les modalités de commercialisation et de rémunération. L'établissement d'une telle entente établit un cadre légal dans lequel l'institution ou la compagnie ne pourrait pas influencer le projet de recherche de l'étudiant ni la durée de ses études.

D) Les instances de recours universitaires les procédures de médiation en cas de conflits

L'étudiant-chercheur doit, dès son inscription, s'informer sur les instances de recours au sein de son université et les procédures de médiation, au cas où il serait impliqué dans un conflit avec son futur directeur de recherche.

L'étudiant de maîtrise et de doctorat doit, dès son inscription dans un programme de cycles supérieurs, s'informer sur les instances de recours au sein de son université et les procédures de médiation, au cas où il serait impliqué dans un conflit avec son futur directeur de recherche. Les différends entre étudiants et directeurs de recherche sont rares (ou peu recensés) mais, lorsque cela se produit, ont de graves conséquences sur la durée des études et la motivation de l'étudiant, et le pousse même parfois à abandonner ses études.

Chaque université a normalement une faculté ou un département spécifique, qui a la responsabilité de régler ce type de conflit. Par exemple, à l'Université de Montréal, c'est la Faculté des études supérieures qui supervise l'encadrement et qui intervient en cas de différends. Cependant, l'étudiant, comme le directeur de recherche, a la responsabilité de ne pas laisser un problème dégénérer et doit absolument tenter de le régler le plus rapidement et le plus efficacement possible. Ainsi, l'étudiant doit aviser son directeur dès qu'il y a un malentendu, une désinformation ou une frustration (et vice-versa), et il est important de noter que généralement, c'est une mauvaise communication entre les partenaires qui est à la base d'un conflit. Nous conseillons à l'étudiant de toujours mettre sur papier les décisions prises lors de ses rencontres avec son directeur, afin qu'il n'y ait pas de désaccords lors des rencontres suivantes sur la qualité et la quantité de travail à fournir. Si l'étudiant ne se sent pas à l'aise de communiquer avec son directeur, il devra alors se tourner vers l'instance appropriée qui gère ce genre de conflit. Il est très difficile de changer de directeur de recherche et l'étudiant devra donc tenter d'éviter tout conflit majeur avec celui-ci.

Conclusion

La décision d'entreprendre ou non des études aux cycles supérieurs doit répondre à une logique dans le cheminement académique et de carrière de l'individu. Beaucoup d'étudiants s'engagent dans cette voie sans avoir pensé aux futures répercussions sur leur vie personnelle et familiale, sur leur travail, et leur situation financière, et beaucoup ne sont pas conscients de l'importance de la qualité de l'encadrement qui leur est offert. Nous espérons que ce guide aura sensibilisé les futurs étudiants quant à l'importance de la qualité de l'encadrement, et de leur nécessaire implication dans la définition d'une entente d'encadrement avec leur directeur.

Nous comprenons que chaque étudiant, chaque programme et chaque université a ses propres spécificités quant au type d'encadrement dont ils ont besoin. Cependant, nous espérons qu'après la lecture de ce guide, l'étudiant désireux de poursuivre des études aux cycles supérieurs sera prévenu des difficultés auxquelles il pourrait faire face, et se sentira ainsi mieux préparé à les affronter.

Université de Montréal

Voir : www.fes.umontreal.ca

Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal. « Votre encadrement aux cycles supérieurs : brochure de l'étudiant », mars 2003.

Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal. « L'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs », mars 2003.

FAECUM. « Exemple de contrat ou d'entente-cadre entre un étudiant de maîtrise ou de doctorat et son directeur de recherche ».

FAECUM. « Mémoire : Pour une politique institutionnelle de l'encadrement aux études supérieures », octobre 2001.

Université de Sherbrooke

Morin, Sonia. « Encadrement à la recherche. À la recherche des bonnes pratiques », Bureau de la recherche et de la coopération internationale, Université de Sherbrooke, septembre 2003.

Faculté des études supérieures. « Politique d'habilitation du personnel enseignant associé », Université de Sherbrooke, juin 2000.

« Questionnaire à l'intention des professeures et professeurs qui dirigent des étudiantes et des étudiants en recherche », Université de Sherbrooke.

« Résultats sur l'enquête auprès des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke », Université de Sherbrooke.

« Questionnaire à l'intention des étudiantes et étudiants. Étude sur l'encadrement et le financement des étudiantes et étudiants de 2e et 3e cycles de l'Université de Sherbrooke », Université de Sherbrooke.

« Résultats sur l'enquête auprès des étudiantes et étudiants de l'Université de Sherbrooke », Université de Sherbrooke.

Université du Québec à Montréal

Règlement numéro 8, Règlements des études de cycles supérieurs, Université du Québec à Montréal.

Politique numéro 36, Politique sur la reconnaissance et la protection de la propriété intellectuelle, Université du Québec à Montréal.

Doctorat réseau en éducation, « Thèse par insertion d'articles », Université du Québec à Montréal.

École nationale d'administration publique

Voir : <http://www.enap.quebec.ca/enap-fra/etudiantsactuels/politique.html>.

« Mémoires : Maîtrise en administration publique - option B »,

« Encadrement des étudiants et évaluation des activités du doctorat en administration publique », École nationale d'administration publique.

Bibliographie

Polytechnique

Voir : http://www.cours.polymtl.ca/bap/ateliers_conf.htm.

Université du Québec à Chicoutimi

Voir :

http://www.uqac.quebec.ca/recherche/boite_a_ouils_etudiants/avant_lancer/index.php

« Avant de se lancer », Université du Québec à Chicoutimi.

Université Laval

Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures. « Éléments à considérer lors du choix de la personne qui assurera la direction d'un mémoire ou d'une thèse », Université Laval, 2003.

Association canadienne pour les études supérieures. « Les études avancées : un guide pratique », 1992.

Association canadienne pour les études supérieures. « Les meilleurs des mondes : les études supérieures aux XXI^e siècle », 2002.

Association canadienne pour les études supérieures. « L'achèvement des études supérieures dans les universités canadiennes : Rapport et recommandations », 2003.

Association canadienne pour les études supérieures. « Votre avenir : un guide à l'intention des étudiantes et étudiants éventuels des 2^e et 3^e cycles », 2005.

Bourdages, L. « La persistance au doctorat: une histoire de sens », Presses de l'Université du Québec, 1996.

Conseil national des cycles supérieurs. « La situation de l'encadrement aux études avancées : une priorité pour une formation de qualité », Avis au Ministre de l'éducation, février 1995.

Conseil national des cycles supérieurs. « Du savoir au développement : pour une politique scientifique », 1999.

Conseil national des cycles supérieurs. « La condition étudiante aux cycles supérieurs au Québec », 1999.

Conseil national des cycles supérieurs. « Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs », 2001.

Conseil national des cycles supérieurs « La durée réelle des études aux cycles supérieurs », novembre 2001.

Germain, M. et Gremillet, M. « La guidance de mémoires : comment diriger et élaborer un mémoire universitaire ou professionnel », Paris, L'Harmattan, 2000.

Golde, C. « Should I stay or should I go? Student descriptions of the doctoral attrition process », The Review of Higher Education, vol. 23, no.2, 2000.

Leduc, A. « La direction des mémoires et des thèses », Brossard, Behaviora, 1990.

Lovitts, B. « Leaving the ivory tower : The causes and consequences of departure from doctoral study »,

Lanham (Maryland), Rowman and Littlefield, 2001.

Maltais, L. « De la scolarité au mémoire », Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1993.

Bibliographie

Livres (suite)

Prégent, R. « L'encadrement des travaux de mémoire et de thèse : conseils pédagogiques aux directeurs de recherche », Montréal, Presses internationales Polytechnique, 2001.

Royer, C. « Vers un modèle de la direction de recherche doctorale en sciences humaines », Montréal, Université du Québec à Montréal, 1997.

Références utiles

Conseil supérieur de l'éducation. « Réussir un projet d'études universitaires : Des conditions à réunir », Avis au Ministre de l'éducation, avril 2000.

Council of Graduate Schools. « Research Student and Supervisor: An Approach to Good Supervisory Practice », Washington, 1990.

Council of Graduate Schools. « A conversation about Mentoring: Trends & Models », Washington, 1995.

Delamont, Sara, Paul Atkinson et Odette Parry. « Supervising the PhD : A Guide to Success », The Society for Research into Higher Education & Open University Press, 2001.

Phillips, Estelle et Derek S. Pugh. « How to Get a PhD : A Handbook for Students and their Supervisors », Open University Press, Buckingham, Philadelphia, 2001.

Protocole d'entente entre l'étudiant-chercheur et son directeur

Le protocole qui est proposé ici se veut exhaustif, et a été élaboré afin que les étudiants, les professeurs et les Facultés des cycles supérieurs se dotent d'un protocole d'encadrement type. Ce protocole permet aux étudiants des cycles supérieurs et à leurs directeurs de recherche de convenir d'une entente complète et relative à tous les aspects de l'encadrement. Le Conseil national des cycles supérieurs estime que les étudiants et leurs directeurs devraient discuter de chacun des points présentés dans ce protocole, afin d'élaborer une entente claire et afin de garantir une qualité d'encadrement optimale.

I- Identification des parties

Cette première partie consiste à identifier chacune des parties intégrant le protocole d'entente, et à fournir les informations permettant de les rejoindre en tout temps.

Nom, prénom de l'étudiant (code permanent, adresse, téléphone, email) :

Programme inscrit :

Sujet de la recherche :

Nom, prénom du directeur de recherche (titre, adresse, téléphone, email) :

Nom, prénom du codirecteur de recherche (titre, adresse, téléphone, email) :

II- Définition du plan de travail

La définition d'un plan de travail précis avec des échéanciers permet à l'étudiant et à son directeur d'évaluer la progression de la recherche de manière plus tangible. Le directeur se doit d'orienter l'étudiant dans son choix de cours et d'activités de recherche prévus dans son programme. La section B est particulièrement importante dans la mesure où elle représente l'organisation du projet de recherche, et parce qu'elle propose à l'étudiant une estimation de la durée de ses études de maîtrise ou de doctorat. Il est ici nécessaire de prévoir un temps pour la remise du travail et une durée pour la correction de celui-ci, afin de permettre à l'étudiant de recevoir un suivi efficace et dans un délai raisonnable.

NB : L'étudiant qui souhaite faire un mémoire ou une thèse par articles devra convenir des modalités de suivi dans la section B.

A) Programme d'étude de l'étudiant chercheur

- Liste des cours à suivre et date de fin des cours
- Liste des activités de recherche

B) Étapes de la recherche et échéancier (nombre de trimestres prévus)

- Définition du sujet de la recherche et de la problématique
- Définition du cadre théorique et méthodologique
- Cueillette de l'information
- Expérimentation
- Analyse et interprétation des résultats
- Argumentation
- Travail de rédaction
- Remise du travail de recherche
- Réécriture et dernières corrections
- Date de soutenance

III- Encadrement : conditions matérielles

Il est nécessaire que l'étudiant s'interroge sur ses sources de financement ; c'est une question essentielle lorsque l'on sait que la cause la plus importante d'abandon des études aux cycles supérieurs est le manque de financement des étudiants. L'étudiant et le directeur doivent porter une attention particulière à la section A. Les sections B, C et D permettent à l'étudiant d'identifier les conditions de travail et les ressources matérielles et financières auxquelles il peut avoir accès.

A) Les sources de financement disponibles pour l'étudiant

- Directeur de thèse, département ou université (montant, durée, possibilité de renouvellement, possibilité de cumuler des bourses, conditions pour l'obtention de la bourse)
- Aide financière aux études : prêts et bourses (montant, durée, possibilité de renouvellement, possibilité de cumuler des bourses, conditions pour l'obtention de la bourse)
- Autres bourses : fonds subventionnaires, autres (montant, durée, possibilité de renouvellement, possibilité de cumuler des bourses, conditions pour l'obtention de la bourse)
- Travail au sein de l'université : contrat de recherche, tâche d'auxiliaire, charge de cours (salaire, heures de travail hebdomadaires et durée, possibilité de renouvellement)
- Travail à l'extérieur de l'université (lieu, salaire, heures de travail hebdomadaire)
- Autres

B) Liste des ressources matérielles mise à la disposition de l'étudiant chercheur

- Bureau, local, laboratoire de recherche, espace réservé aux étudiants des cycles supérieurs à la bibliothèque, centre de documentation...
- Équipement : équipement et services informatiques, ordinateur, Internet, équipement audio individuel, téléphone, installations adaptées pour les personnes handicapées ...

C) Les conditions de travail

- Recherche dans le cadre d'un contrat ou d'une recherche en partenariat
- Intégration de l'étudiant dans un groupe de recherche...

IV- Encadrement du directeur

En considérant que les facteurs interpersonnels ont une influence évidente dans la relation entre l'étudiant et son directeur, cette étape est indispensable pour garantir l'atteinte des objectifs de l'étudiant et le bon déroulement de sa recherche. L'étudiant, conjointement avec son directeur devra donc définir les règles, droits et responsabilités qui régiront leur relation.

A) La définition du rôle et des responsabilités des partenaires

- L'étudiant s'engage à : prévenir le directeur de toute absence prolongée, respecter les échéanciers et présenter ses travaux selon les normes, intégrer les recommandations et les conseils de son directeur, fournir des preuves de progression de son travail régulièrement, exprimer ses besoins et difficultés...
- Le directeur s'engage à : prévenir l'étudiant de toute absence prolongée, être disponible, offrir à l'étudiant une évaluation à la fin de chaque trimestre, respecter les échéanciers prévus pour la remise des travaux et des corrections, préparer l'étudiant à sa soutenance, aider l'étudiant lorsqu'il en éprouve le besoin...
- Le codirecteur s'engage à : se rapporter au directeur, prévenir le directeur et l'étudiant de toute absence prolongée, être disponible, respecter les échéanciers prévus pour la remise des travaux et des corrections, préparer l'étudiant à sa soutenance, aider l'étudiant lorsqu'il en éprouve le besoin...

B) La planification et modalités des rencontres

- Fréquence : hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, autres...
- Organisation des rencontres

C) Évaluation et suivi du projet de l'étudiant

- Évaluation : fond et forme
- Délais: hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, autres...

D) Suivi du projet professionnel de l'étudiant après diplôme

- L'encadrement après la diplôme de l'étudiant (soutien du directeur pour l'inscription au doctorat ou au post-doctorat, aide à l'insertion à l'emploi, soutien pour la publication d'articles...)

Annexe

V- La valorisation de la recherche

La communication des résultats de la recherche de l'étudiant est nécessaire afin de garantir son intégration au sein de la communauté scientifique et de maintenir sa motivation pendant la réalisation de son projet de recherche. Le directeur doit promouvoir la diffusion des résultats de la recherche de l'étudiant. La section B requiert une attention particulière quant à la définition de la propriété intellectuelle du travail de recherche de l'étudiant; il sera nécessaire de connaître les règlements relatifs à la propriété intellectuelle de votre université, et porter une attention encore plus grande concernant les recherches faites en partenariat.

A) Valorisation de la recherche de l'étudiant

- Publication d'articles ou participation à un autre travail de recherche
- Participation à des colloques et des séminaires

B) Règlement en matière de propriété intellectuelle

- Propriété intellectuelle des résultats de la recherche (à l'étudiant, au directeur, au codirecteur, à un tiers...)
- Propriété intellectuelle du mémoire ou de la thèse (à l'étudiant, au directeur, au codirecteur, à un tiers...)

VI- Limite de l'entente

Cette partie traite des limites du protocole.

A) La durée des études et la durée de l'entente

B) Reconnaissance de procédures de médiation en cas de conflits

VII- Autres

L'étudiant et le directeur peuvent se prévaloir de cette partie afin de préciser toute autre information pertinente relative à l'entente d'encadrement.

VIII- Signature de l'entente

Lieu, date, signature de l'étudiant :

Lieu, date, signature du directeur :

Lieu, date, signature du codirecteur :